



Bruxelles, le

13 NOV. 2001

Administration générale de l'enseignement  
et de la recherche scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Le Directeur général



Bruxelles, le

13 NOV. 2001

Administration générale de l'enseignement  
et de la recherche scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Le Directeur général

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la  
Communauté française,  
- Aux Directions des secondaires spéciales de la  
Communauté française,

26240

CIRCULAIRE N°00188 DU

N/Réf. : JL/pc/2001-1028

POUR INFORMATION :

- Aux Membres du service d'Inspection ;  
- Aux membres du service de Vérification ;

**Objet**  
**Réseaux**  
**Niveaux et services**  
**Période** : en vigueur à partir du

Madame, Monsieur,

Monsieur le Ministre rappelle aux directeurs et aux préfets des établissements de la  
Communauté française que toutes les demandes officielles d'intervention financière pour  
travaux de première nécessité doivent transiter par le Pouvoir organisateur, c'est-à-dire par lui.

Monsieur le Ministre souhaite être en possession des demandes dans les plus brefs délais.

Il se chargera de les faire parvenir à la cellule prévue à cet effet.

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la  
Communauté française,  
- Aux Directions des secondaires spéciales de la  
Communauté française,

**POUR INFORMATION**

- Aux Membres du service d'Inspection ;  
- Aux membres du service de Vérification

Le Directeur général,

**Autorités** Directeur général Signataire : Jacky LEROY  
**Gestionnaires** Direction générale  
**Personne(s) ressource(s)**

Référence facultative

**Renvoi**

**Nombre de pages** : texte : 1p  
**Téléphone pour duplicata** : 02/210.55.94  
**Mots clés**